



Société Anonyme au capital de 6 132 610.29 €  
Siège social : 217 chemin du Grand Revoyet  
69230 Saint Genis Laval France  
Tel : (33) 04.72.67.10.20 – Fax : (33) 04.72.67.10.67  
970 502 761 RCS Lyon

---

# RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

---

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2007
- et des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

---

## CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Le Conseil d'Administration de DISTRIBORG GROUPE est composé de 5 membres.

Il convient de rappeler qu'au cours de l'exercice 2007, un changement est intervenu au sein du Conseil d'Administration.

En effet, Monsieur Niels ONKENHOUT a démissionné de ses fonctions d'Administrateur lors de la séance du 21 décembre 2007, séance au cours de laquelle le Conseil d'administration a décidé de nommer à l'unanimité Monsieur Ad VEENHOF en remplacement de ces fonctions.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 juin 2008 de ratifier cette nomination provisoire.

Le Président est assisté d'un Comité de Direction de 6 personnes représentant les fonctions de l'entreprise (Finance, Marketing, Ressources Humaines, Logistique, activité en Grande et Moyenne Surfaces, activité détail).

Composition du Conseil d'administration au 31.12.2007 :

		<b>Date de 1<sup>ère</sup> nomination</b>	<b>Date du prochain renouvellement</b>
Président Directeur Général	Christophe BARNOUIN	AGO 27/06/2006	AGO tenue en 2012
Administrateurs	Mr. Ad VEENHOF	Cooptation par le CA du 21 décembre 2007 en remplacement de Niels Onkhenout	AGO tenue en 2013
	Wessanen France Holding	AGO 27/06/2003	AGO tenue en 2009
	Participations et Diététique SA	AGO 27/06/2003	AGO tenue en 2009
	Wessanen Europa NV	AGM 29/06/2001	AGO tenue en 2013

Chaque Administrateur est informé des responsabilités essentielles qui lui incombent et reste soucieux de l'intérêt de tous les actionnaires dans les débats auxquels il prend part au sein du Conseil et dans sa participation aux décisions, qui ont toujours été prises de manière collégiale.

---

### ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe.

Plus particulièrement :

- Il fixe les principes essentiels de comportement et d'actions qui doivent prévaloir en toutes circonstances au sein du Groupe et demande compte-rendu de leur application.
- Il définit les objectifs stratégiques du Groupe, en accord avec l'actionnaire majoritaire et le Président Directeur Général et en s'appuyant sur les travaux préparatoires du Comité de Direction.
- Il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie.
- Il contrôle la gestion de la société et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires, au personnel de l'entreprise et au marché.

## TRAVAUX ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

### Le Conseil d'Administration

En application de la loi du 30 décembre 2006 pour la participation et le développement de l'actionnariat salarié vous trouverez ci-après les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux (article L.225-37, alinéa 7).

En 2007, le Président est le seul membre du Conseil d'Administration à percevoir une indemnité au titre de son mandat social. Le montant de sa rémunération et l'attribution d'autres avantages en nature (éléments de rémunérations déterminés ou déterminables) du Président doivent être autorisés chaque année.

Le Conseil se réunit, en général en début d'exercice pour se prononcer sur les éléments suivants :

- le montant de la rémunération brute annuelle perçue par le Président du Conseil d'administration;
- le paiement sous forme de prime supplémentaire d'une somme équivalente à celle qu'il percevrait si les contrats d'intéressement et de participation s'appliquaient aux mandataires sociaux,
- la mise à disposition d'un véhicule de type grand tourisme,
- le remboursement des frais professionnels sur présentation de justificatifs,
- la mise à disposition d'un téléphone portable,
- la mise à disposition d'un ordinateur portable,

Le Conseil se prononce également sur le bénéfice de l'attribution de primes exceptionnelles.

- La prime STIP – Short Term Incentive Plan :
  - Si les objectifs fixés chaque année sont atteints : Le montant de la prime est plafonné à 30 % du salaire brut annuel.
  - Si les objectifs fixés sont dépassés : Le montant de la prime peut être augmentée jusqu'à 220% de son montant.
- Le bénéfice d'actions de Wessanen dans le cadre du LTIP – Long Term Incentive Plan- par lequel la société Wessanen octroie un nombre d'actions dont le bénéficiaire pourra jouir après une période de trois ans et sous réserve de la réalisation d'objectifs de performance de la société Wessanen.

Enfin, il convient de noter que lors de sa séance du 21 décembre 2007, le Conseil a constaté qu'à compter du 1er septembre 2007, Monsieur Christophe BARNOUIN a cessé de percevoir une rémunération en qualité de Président Directeur Général au sein de la société.

Par ailleurs, afin de remplir les objectifs qu'il s'est assigné, le Conseil d'Administration de la société a adopté un mode de fonctionnement garantissant une prise de décision éclairée.

Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement sur tous les sujets dont il a la responsabilité. Tout changement dans l'agenda initial fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux administrateurs.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais et/ou par une communication permettant à chaque administrateur une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé, au cours duquel tous les administrateurs ont la possibilité de poser toutes les questions nécessaires à leur bonne compréhension :

- de la stratégie de la société et du Groupe,
- de l'activité de la société et du Groupe. Notamment, un point est effectué en Conseil chaque trimestre. Le budget est également présenté au Conseil d'Administration,
- de l'information financière diffusée par le Groupe aux actionnaires et au marché,
- de toutes les questions diverses relevant de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2007, le Conseil d'Administration de DISTRIBORG GROUPE s'est réuni 3 fois.

Le taux de présence moyen (tenant compte des administrateurs présents ou représentés) sur l'ensemble des réunions s'est élevé à 60 %. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- examen des comptes consolidés annuels (31/12/06) et semestriels (30/06/07), et délibérations sur les obligations qui lui incombent en la matière,
- examen du budget 2008,
- examen de l'activité trimestrielle et des orientations du Groupe WESSANEN, notamment la marche des affaires et les opérations de restructuration en cours,
- examen des opérations juridiques,
- examen des conventions réglementées.

## Le Comité de direction

Afin de permettre des délibérations les plus pertinentes possibles sur les sujets dont il a à débattre collégalement, le Conseil d'Administration de DISTRIBORG GROUPE a fait le choix de s'appuyer sur les travaux préparatoires du Comité de direction.

Depuis de nombreuses années, ce dernier est composé de mandataires et de non mandataires. Il se réunit au minimum de façon bi-mensuelle. L'objectif qui lui est assigné est d'optimiser la conduite du Groupe concernant l'activité commerciale, marketing et logistique, les finances et les ressources humaines, les structures et les organisations. Ses réflexions et actions s'appuient parfois sur les travaux de groupes de travail spécifiquement mandatés par lui sur des thèmes précis ainsi que sur les analyses de divers comités.

Chaque membre du Comité de direction, prend, après chaque décision, les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre des orientations préconisées par ce comité au sein de son domaine d'intervention, et peut être amené à en rendre compte devant ses pairs. Il assure également dans son domaine la relation avec l'actionnaire majoritaire, le Groupe WESSANEN.

Depuis 2005, les lignes de reporting financier ont d'ailleurs été renforcées avec le groupe Wessanen, afin de garantir un maximum de qualité dans l'information financière.

## **EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES**

---

Le rôle du Conseil d'Administration ainsi que son fonctionnement n'est à ce jour pas formalisé dans un règlement intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'Administration n'a, à ce jour, pas procédé à l'examen de son mode de fonctionnement.

## **PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE DANS LE GROUPE ET INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

La définition du contrôle interne auquel le Groupe se réfère est la suivante :

« Processus mis en œuvre par les acteurs internes de l'entreprise (direction générale, encadrement, personnel) et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation des opérations et optimisation de ces dernières dans l'intérêt de l'entreprise et du Groupe.
- Fiabilité et transparence des informations financières.
- Conformité aux lois et réglementation en vigueur. »

## **ORGANISATION GENERALE DU PROCESSUS DE CONTROLE INTERNE DANS LA SOCIETE**

---

L'existence, la pérennité et l'efficacité du processus de contrôle interne au regard des objectifs qui lui sont assignés, est l'affaire de tous les acteurs de l'entreprise. Ceux-ci garantissent, d'une part par le respect des procédures de l'entreprise et du Groupe, d'autre part par la remontée des anomalies éventuellement constatées, une évaluation permanente des processus et une amélioration de leur efficacité.

Toutefois, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne mis en place dans l'organisation actuelle de l'entreprise et du Groupe ne peut apporter l'assurance absolue que par son existence, tous les risques sont éliminés et on ne peut exclure la possibilité que certains contrôles soient contournés ou outrepassés.

Pour pallier ce risque et le limiter autant que possible, l'organisation actuelle privilégie, pour le contrôle des activités opérationnelles, l'existence de fonctions supports rattachées directement à la Direction Financière Groupe. Il s'agit principalement des fonctions suivantes : contrôle de gestion, comptabilité, consolidation et reporting, juridique et fiscal, trésorerie, informatique.

## **AUDIT INTERNE**

La fonction audit interne au sein du Groupe Distriborg est à ce jour assurée par les contrôleurs de gestion et la direction financière. Ce rattachement permet :

- ◆ De garantir une cohérence entre les principes et les procédures comptables appliqués dans les filiales et ceux pratiqués par le groupe dans le cadre de l'élaboration de ses comptes consolidés.
- ◆ De répondre à deux objectifs principaux :
  - Harmonisation des principes comptables en vigueur dans le Groupe afin de garantir l'établissement d'informations financières pertinentes, comparables et reflétant avec sincérité l'activité et la situation de la société : cette mission s'est avérée d'autant plus nécessaire que le Groupe a dû s'adapter aux processus de reporting du Groupe WESSANEN.
  - Diagnostic des processus de contrôle interne en vigueur dans le Groupe, harmonisation des procédures et diffusion de ces dernières dans l'ensemble du Groupe.

Il faut noter qu'en 2004, le groupe Wessanen a créé la fonction d'audit interne, dont le champ d'actions couvre bien entendu le périmètre du groupe Distriborg. Ses missions portent notamment sur l'identification des risques majeurs et sur la mise en œuvre de plans d'actions correctifs. L'audit interne Wessanen réalise également des missions ponctuelles (au moins une fois par an) de contrôle interne, portant sur les principaux cycles d'exploitation, et visant à s'assurer de leur cohérence.

Depuis 2006, cette fonction a été renforcée chez Distriborg par la mise en œuvre de questionnaires formalisés de contrôle interne, administrés et contrôlés périodiquement par les services comptables et la direction financière, et garantissant un contrôle interne régulier de l'ensemble des processus et flux.

## **CONTROLE DE GESTION GROUPE**

Le contrôle de gestion Groupe participe activement au processus budgétaire tout au long de l'année. Il est garant de la remontée périodique des données du reporting et de leur fiabilité, et assure un suivi mensuel des résultats et des écarts par rapport au budget. Il assure la diffusion régulière et circonstanciée d'informations synthétiques à la Direction Générale et au Comité de direction. Par ailleurs, il travaille conjointement avec le service comptabilité et consolidation pour assurer la cohérence des données financières à chaque arrêté de consolidation.

## **CONSOLIDATION**

Le service « consolidation » est en charge de l'élaboration des comptes consolidés du Groupe et doit veiller à diffuser une information financière fiable et respectueuse des réglementations en vigueur. Pour ce faire :

- Il dispose systématiquement des conclusions des audits réalisés par les Commissaires aux Comptes de ses filiales,
- Tous les retraitements de consolidation sont assurés par le service consolidation. Ce processus permet de garantir une uniformité dans les traitements effectués par des personnes informées et compétentes sur la matière,
- Toutes les opérations et retraitements complexes font l'objet, quant à leur comptabilisation, d'une revue par les Commissaires aux Comptes du Groupe le plus en amont possible.
- Afin de garantir un maximum de cohérence, ce service a également en charge la conformité aux normes comptables IFRS.

## **JURIDIQUE GROUPE**

Outre la gestion de la vie sociale des filiales du Groupe, le service juridique du Groupe assure la gestion des contentieux des filiales. Ce mode de fonctionnement permet de garantir une indépendance de jugement et limite les conflits d'intérêts.

## **PRESENTATION DES INFORMATIONS SYNTHETIQUES SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE**

En fonction des différents objectifs assignés au processus de contrôle interne dans la société et dans le Groupe, celui-ci est plus ou moins centralisé. La formalisation des procédures reste du ressort de la Direction Financière.

- S'agissant du contrôle des activités, l'application des procédures est centralisée.
- S'agissant de la fiabilité des informations financières et du respect des lois et réglementations en vigueur, les procédures conservent un caractère centralisé, justifié par les obligations auxquelles la société est soumise au regard de sa cotation sur un marché réglementé.

## **PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE, DESTINEES A CONTROLER LES ACTIVITES**

Les procédures de contrôle interne mises en place par la société et destinées à contrôler les activités visent à garantir que les actes de gestion et opérations de chaque société du Groupe ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini dans les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, et plus particulièrement par le Conseil d'Administration.

Elles portent sur les principaux cycles composant l'activité (procédure achats, procédures ventes et remises, procédure investissements, procédure de recouvrement, procédure d'évaluation des actifs et passifs des sociétés, procédures de paie et de suivi du personnel) et s'accompagnent de processus de suivi de l'activité : processus budgétaire, processus de reporting mensuel destiné à identifier les écarts et mettre en place les actions correctives nécessaires, tableaux de bord, processus stratégique...).

Le processus budgétaire, qui implique chaque filiale, la Direction Financière du Groupe, les directions opérationnelles, la Direction Générale, et le contrôle de gestion Groupe en fonction support :

- permet la confrontation des objectifs que s'assigne chaque filiale avec les orientations stratégiques élaborées au plus haut niveau et un accord de chacun sur la façon de les décliner concrètement, en coopération avec le Groupe WESSANEN,
- garantit, par le biais de révisions trimestrielles, la prise en compte du déroulement effectif de l'activité, des orientations nouvelles précisées par la Direction et la déclinaison des mesures correctives éventuelles.

Le processus de reporting mensuel, dont la fiabilité et la centralisation sont assurées par le contrôle de gestion Groupe, permet à la Direction Financière, aux directions opérationnelles et à la Direction Générale de disposer d'un suivi mensuel de l'activité et de la réalisation concrète des objectifs assignés.

Un processus de tableaux de bord permet d'ajouter au reporting mensuel des éléments qualitatifs indispensables au suivi de l'activité.

### **PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE, RELATIVES A L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE, MISES EN PLACE, DESTINEES A ASSURER LA FIABILITE DES INFORMATIONS FINANCIERES ET LEUR CONFORMITE AUX LOIS ET REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR**

La société s'attache à garantir une information financière fiable et conforme aux principes comptables généraux et aux référentiels et méthodes adoptés par le Groupe au travers principalement des processus suivants :

- Existence d'un progiciel de comptabilité unique. Ce progiciel externe est déployé par le service informatique Groupe. Il s'appuie sur un plan comptable et une architecture analytique contrôlés, dont la mise à jour est pilotée par les services supports Groupe. En terme de flux d'informations, il assure des schémas comptables communs et en garantissant l'existence de contrôles automatiques pertinents, assurent la régularité et la comptabilisation des opérations.
- Diffusion régulière de notes actualisées et mises à jour régulièrement pour tenir compte de l'expérience des arrêts précédents.
- Echanges réguliers sur les procédures comptables et financières, à travers des réunions mensuelles, permettant d'assurer une logique d'amélioration continue.

### **APPRECIATION DU DISPOSITIF**

Le dispositif de contrôle interne, tant sur l'aspect « activité » que sur les aspects « informations financières » et « respect des lois et réglementations en vigueur », fait désormais l'objet d'un contrôle formalisé diligenté par la Direction Financière. Son amélioration est aujourd'hui assurée, au cas par cas, par les acteurs impliqués, dans une approche dynamique d'amélioration continue.

La périodicité des contrôles est variable et structurée.

---

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DISTRIBORG GROUPE POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

---

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société DISTRIBORG GROUPE et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent, de notre part, les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Lyon, le 24 avril 2008  
Les Commissaires aux Comptes

Pour KPMG Audit  
Département de KPMG SA

Philippe MASSONNAT  
Associé

Pour SAS ORIAL

J. BACHELET  
Associé